

Fausses "factures" finagaz

Par **tambouille**, le 30/11/2018 à 00:57

bonjour, c'est au sujet de mon ancien proprio qui revient à la charge 2 ans après en conciliation avec médiateur au tribunal pour des impayés de charges...je suis restée 14 mois avec 120 euros de charges par mois.

elle me fournit une copie de l'évaluation faite par finagaz pour la consommation de la cuve; ce n'est pas une facture...avec pour référence la dernière livraison à 1822.43 euros la tonne le 3 . 09 . 2015, le livreur est malheureusement passé le 6 . 10. 2015. j'ai consommé 70 % de la cuve. la capacité maximale de la cuve est 85 %; il restait 15% à mon départ comme stipulé sur l'état des lieux.

l'estimation de la consommation à 70 % est de 1500.70 euros.

or, 70% de 1822.43 font 1275.70 euros

je peux envoyer un pdf

cette photocopie du courrier qu'elle a reçu par la poste porte les traces de sa photocopieuse (traces que l'on retrouve facilement sur d'autres photocopies qu'elle m'a joint) mais aussi les traces de sa vieille imprimante (traces que l'on retrouve facilement sur ses courriers dactylographiés relatif à ma fin de bail qu'elle a imprimé également avec sa vieille photocopieuse). le texte est excentré, l'insigne finagaz est bien trop gros et il manque des références client sur le côté comme chez edf. ... et surtout en transparence avec les autres courriers qui sont sortis de son imprimante, l'ajustement du traitement de texte correspond. le conciliateur a établi un constat d'échec notifiant les deux parties.

il se trouve que lors de la réception des courriers je me suis présentée à la gendarmerie qui m'a renvoyé vers la petite permanence 1 fois par semaine au tribunal pqc c'est du civil...j'ai laissé un message à ma proprio en lui disant que elle faisait des faux, et qu'il valait mieux en rester là...elle a 64 ans, bon, je passe)

2 ans après elle revient à la charge, c'est elle qui va chez le conciliateur

je souhaite entamer une procédure

elle m'a enervé

qu'elle st la marche à suivre

parce que j'ai trouvé des tarifs finagaz de 2015_16 à 1479 et 1579 euros la tonne

du coup ça change tout

elle a aussi rajouté du ménage 80 euros que le conciliateur n'a pas retenu

67 euros de cuvette, tringle...sans factures à l'appui, sans preuve d'achat que le conciliateur n'a pas retenu.

en revanche il n'a pas réussi à lui faire sortir la facture ou le bon de livraison du 3 .09 2015 avec les 1822.43 euros la tonne comme stipulé ds le faux document finagaz du 29 .11. 2016

je remet en cause aussi le montant affiché ds ce courrier

mais comme elle est bête et qu'elle a acheté un nouveau compteur et une nouvelle

imprimante ds les 2 années qui se sont écoulées, elle a présenté le faux finagaz imprimé avec son nouveau matos..et il se trouve que les caractères de police d'écriture ne sont pas les mêmes, c'est une version plus récente que lui a fournit son traitement de texte. j'ai une fotocopie de ce deuxième faux. qd je fais une fotocopie chez ma mère, la photocopieuse est fidèle et ne change pas le caractère d'écriture.

J'ai essayé de faire l'exercice dans tous les sens c'est impossible je vous invite à faire le calcul d'après la phrase :

" La consommation réelle depuis le dernier plein est de :
85% (le plein) - 15% (le pourcentage relevé) = 70%
Donc en Euros : $1822.43 - 321.66 = 1500.77$ euros TTC."

moi je calcule 15% de $1822.43 = 273.3643$
70% de $1822.43 = 1275.70$

il est bien indiqué sur ce papier que "1000Kg (capacité du réservoir"

1000 kilo = 1t
elle me tarifie la tonne à 1822.43

mais 85% de la cuve correspondent au plein comme il est inscrit dans la phrase et l'addition :
 $1822.43 - 321.66 = 1500.77$ TTC

ya pas de calcul pour les 321, 66 euros ds le document.

elle embobine avec un calcul dont je n'ai toujours pas compris l'utilité

1000 kg capacité du réservoir multiplié par 15% qui restent de la jauge divisé par 85 = 176.5kg

j'ai toujours pas compris
finagaz estimerait que 15% de la cuve c'est 176.50 kg

mon calcul : 1tonne = 1000kg = capacité du réservoir =85% = 1822.43

15% de 1 tonne = 0.150
15% de 1000kg = 150 kg et pas 176.5
15% de 1822.43 = 273.36
1t=1822.43
1822.43 divisé par 1000 kg = 1.82243 le Kg
150 kg multiplié par 1.82243 = 273.3645 euros (et pas 321.66 les 176.5 kg)
on en revient à 15% de 1822.43 = 273.36 et pas 321.66 les 176.5 kg

si 176.50kg représentent 15%, on va compter combien ya de fois des tranches de 15 % pour atteindre 100%... le ratio est de 6.667 : c'est à dire il y a 6.667 fois 15 % pour atteindre 100%
($100/15=6.667$)
176.5kg (soit 15%) multiplié par 6.667 = 1176.7255

***avant cette addition pour embobiner il est écrit : "" vous nous informez que la jauge du

réservoir indique 15%, ce qui représente environ 180kg de propane"

alors j'ai compté : $180\text{kg} \times 6.667 = 1206\text{kg}$

hahahaha là j'ai compris la vieille elle compte le vide

ya écrit que la capacité max c'est 1 tonne et avec le calcul je tombe a 1.2 tonnes

ils sont si vieux que ça les escrocs

ya qqun qui veut s'en charger?? merci catherine calmy aude